

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE

Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

ACTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et se paient d'avance

Annances... 25 c. à la ligne

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 24 octobre 1871

Dépêches Télégraphiques

Paris, 22 octobre.

Le prince Napoléon est arrivé, hier soir, samedi, à Ajaccio, 130 à 200 personnes étaient allées au devant de lui.

Il n'y a eu aucune manifestation.

M. d'Arnim a été reçu aujourd'hui par M. Thiers et M. de Rémusat.

Ajaccio, 22 octobre.

Le prince est arrivé. Il n'y a pas eu de manifestations. Il est descendu à la villa Bacciochi, où il va habiter. MM. Pietri, Conti, Gavini sont déjà ici.

On prétend que le prince fera demain un discours politique. Les troupes sont consignées.

Lons-le-Saulnier, 22 octobre

Les troupes prussiennes ont évacué Lons-le-Saulnier ce matin. La population a montré une attitude très-digne.

Les journaux belges publient la dépêche suivante :

Londres, 21 octobre.

Le correspondant du *Balt Argus* a eu une entrevue avec Napoléon III, qui a déclaré que les assertions d'Oscar Lessines sont fausses.

L'ex-empereur ne considère pas le gouvernement actuel de la France comme solide.

Il affirme que le voyage de l'Impératrice n'a pas un but politique.

Napoléon est revenu à Chiselhurst.

Le *Times* publie dans son numéro la dépêche

NOTES DE VOYAGE

Via Suez

(Suite.)

Les rues d'Alexandrie sont larges et pavées pour la plupart, propres, nullement encombrées. On voit qu'une administration intelligente veille à tout, aux grandes comme aux petites choses. Depuis l'avènement du vice-roi actuel, des réformes nombreuses ont été faites ; grâce à ses efforts, à sa connaissance parfaite des besoins du peuple qu'il gouverne, la fortune publique repose sur des bases solides, car elles sont cimentées par une économie raisonnable et une administration régulière, conditions indispensables à la prospérité d'un Etat. Tous ceux qui ont visité l'Egypte, ne savent ce qu'il faut le plus admirer de l'énergie et de la sagesse du vice-roi ou de l'immensité des travaux accomplis. Le commerce est débarrassé de toutes tracasseries administratives, l'industrie est encouragée, l'armée réorganisée ; les tribunaux fonctionnent, la liberté individuelle est respectée et le grand Justicier Méhémet-Ali est déjà passé à l'état de légende. A Alexandrie, j'ai entendu raconter le trait suivant : c'était dans un voyage que le farouche et tout puissant pacha faisait dans sa province. A cheval et suivi d'une suite peu nombreuse, il venait de faire halte dans un de ses villages de terre glaise qu'habitent les Fellahs, quand, au moment de repartir, il entendit des cris poussés par une vieille femme, cramponnée à un des soldats de l'escorte, qu'elle ne voulait pas laisser monter à cheval :
— Qu'y a-t-il et pourquoi ce bruit ? dit le Pacha.

suivante, que lui transmet sont correspondant de Paris :

Paris, 21 octobre.

La petite monnaie de change n'ayant pas été enlevée de France, et les trois Hôtels de la Monnaie n'ayant pas cessé de fonctionner pour en fournir à la circulation, la rareté des petites pièces sur le marché de Paris ne peut s'expliquer que comme étant l'œuvre des spéculateurs.

Marseille, 23 octobre.

Hier ont eu lieu les élections municipales. Il y avait seulement deux listes : l'une de candidats radicaux, l'autre d'ultra radicaux. Inscrits, 73,270 ; votants 24,181 seulement. 27 ultra radicaux ont été élus ; il y a 9 ballottages. M. Bory, maire, seul nom marquant, a échoué.

Paris, 23 octobre, 6 h. matin.

Genève, 22 octobre. — Un meeting de l'Internationale a été tenu à Carouge. Un discours en l'honneur de la Commune a été prononcé. Le meeting était peu nombreux.

Les lecteurs de notre journal liront avec un vif intérêt la dépêche suivante ; elle se trouve dans le livre de M. Poujade : *La Diplomatie du second empire et celle du 4 septembre.*

Écrite dès le début de la guerre, cette dépêche met à nu les vraies dispositions de l'Italie pour la France, et nous montre quel fond nous devons faire de la reconnaissance de ce gouvernement.

Cette Italie, créée par l'influence, l'or et le sang de la France tournés contre leur but national, cherchait des appuis pour refuser le secours que lui demandait notre gouvernement en détresse, et « donnait chaleureusement son assentiment aux arrangements » qui devaient la

— Seigneur répondit la vieille, en se jetant à ses genoux, il y a que ce soldat m'a acheté du lait pour dix paras (0,7 cent.) et qu'il ne veut pas me payer.

— Et pourquoi ne veux-tu pas payer ? dit Méhémet-Ali au soldat.

— Maître, répondit celui-ci, cette femme ment, elle ne m'a pas vendu du lait et je ne lui dois rien.

— Tu jures par Allah que tu dis la vérité ? fit alors le pacha, en s'adressant à la femme :

— Oui, je le jure.

— Et toi également ? dit-il au soldat.

— Oui, je le jure.

— C'est bien, continua le pacha, et, s'adressant à sa suite : « Attachez-moi cet homme et ouvrez-lui l'estomac, dit-il tranquillement.

Deux minutes après, la poitrine du malheureux, ouverte d'un coup de couteau, laissait couler, mêlé à des flots de sang, le lait qu'il venait à peine de boire.

— Cette femme avait raison, dit alors Méhémet-Ali, en remontant à cheval, qu'on lui donne les dix paras qui lui sont dus. »

Et il continua sa route.

Il était nuit quand nous rentrâmes à l'hôtel ; notre hôte, — un Toulousain — nous apprit qu'un sien ami, Fellach richissime, fêtant je ne sais plus quel ange du paradis de Mahomet, faisait, ce soir, danser des Almées ; il nous engagea à l'accompagner ; nous acceptâmes sans trop nous faire prier, d'autant que ce musulman, rompant avec toute les prescriptions du prophète, recevait, avec plaisir, toutes les religions ; il était, en matière de culte, de l'école éclectique ; chez lui, le chrétien y coudoyait le bhoudiste, l'arménien, le copte, le grec, l'osmanlis s'assayaient sur le même tapis. Le palais de ce Musulman — une merveille orien-

mettre à l'abri du péril de nous venir en aide :

A Lord Lyons.

Forcing Office, 10 août 1870.

Mylord, L'ambassadeur de Prusse m'a plusieurs fois entretenu de divers bruits sur lesquels il a cherché à se renseigner auprès de moi.

Le premier est qu'un traité aurait été conclu entre la France et l'Italie, en vertu duquel cette dernière devait fournir à la France cent mille hommes et aurait obtenu le droit d'occuper Rome après la paix.

J'ai dit au comte de Bernstorff que je ne croyais pas à l'existence d'un pareil traité ; que le gouvernement italien avait communiqué à celui de la reine qu'il avait reçu une pareille demande de la France, et qu'il désirait obtenir l'aide du gouvernement de S. M. B. pour résister à cette pression ; que, sur la réponse que, bien que ce ne soit pas la politique actuelle de l'Angleterre de prendre des engagements politiques pour une neutralité combinée, cependant elle serait disposée, si par là elle pouvait aider l'Italie à résister à cette pression extérieure, à s'entendre avec l'Italie, afin que ni l'un ni l'autre n'abandonnent la neutralité sans un échange d'idées et sans s'annoncer réciproquement tout changement politique. Le gouvernement italien a donné chaleureusement son assentiment à cet arrangement.

Un autre bruit était la négociation d'une alliance entre la France et l'Autriche, combinée avec une organisation armée de la Galicie. J'ai annoncé au comte de Bernstorff que j'avais déjà cru nécessaire d'avertir (*to warn*) le gouvernement autrichien que beaucoup de circonstances avaient créé des soupçons sur sa neutralité dans l'esprit des gouvernements russe et prussien, mais que j'avais reçu du gouvernement autrichien l'assurance qu'il était libre de tout engagement ; et qu'il serait prêt à se concerter avec le gouvernement de Sa Majesté pour une neutralité combinée.

Quant au troisième bruit d'un traité secret signé à Vienne, entre la France, l'Autriche, l'Italie et la Turquie, pour se garantir mutuellement leurs territoires, et pour se réunir à la France, dans le cas

tale — est situé dans la partie Nord d'Alexandrie : les alentours sont couverts de débris de plusieurs grandes colonnes en granit qui paraissent avoir fait partie de quelques beaux édifices : ce sont là probablement les ruines du temple d'Arsinoé, sœur de Ptolémé Philadelphe. Nous entrâmes : le vestibule rappelait la disposition d'un *Atrium* toscan ; des verres dépolis, légèrement teints de rose, tamisaient la lumière d'un immense globe de feu et éclairaient cette pièce par la partie supérieure : c'était le *Compluvium* antique. Dans l'enfoncement de l'escalier à double rampe, un énorme chien de bronze, l'échine ployée, la gueule ouverte, menaçait le visiteur. Partout les murs, recouverts d'un stuc blanc jusques à la hauteur de la frise, scintillaient comme les marbres du Pentélique. Un nègre, noir comme l'Érèbe — nous introduisit dans la salle de danse dont les murs étaient couverts d'arabesques et de peintures représentant Phta, Isis, Hathor, la vénus Egyptienne, Baudha, Bhrama, Kalé, Séva ; l'Asie l'Afrique avaient prêté leurs divinités à cet Osmais dont les richesses auraient chargé un navire à trois ponts. On nous fit asseoir sur des tapis, les jambes croisées, selon l'usage oriental et en attendant les Almées, nous fumâmes du tabac parfumé de l'hedyaz dans le marguilé turc. Enfin elles parurent : elles n'étaient pas si belle qu'on me les avait faites ; ces filles de vingt ans, petites, brunes, aux traits languissants, entrèrent, les uns frappant le tam-tam, les autres enveloppées dans des écharpes étincelantes. Leurs costumes, qu'il est impossible de décrire, sont très élégants et très compliqués : elles portent à leurs jupes, à leur corsage, à leur cou tout ce qu'il a plu à un passementier en délire d'y accrocher : des frissons d'or et d'argent tremblent sur

de revers essayés par cette dernière, je ne pouvais que dire que je ne croyais pas qu'un tel traité eût été signé.

Le comte de Bernstorff a aussi appelé mon attention sur le Danemark, que la Prusse craint de voir engagé dans cette guerre par la pression de la France ; le roi de Danemark désire être soutenu contre cette pression, et le cabinet de Saint-Petersbourg désirerait faire de concert avec l'Angleterre, une démarche en commun à Paris à cette fin.

Mais j'ai rappelé à Son Excellence que je lui avais trois fois suggéré combien il serait désirable que la Prusse enlevât au Danemark, par un arrangement amiable, la tentation de céder aux sollicitations de la France : et j'ai ajouté que la semaine dernière j'avais obtenu l'autorisation du cabinet de faire dire au baron Brunnow, que je serais prêt à me concerter avec lui sur le temps et la manière de faire une représentation à la France, pour l'engager (*urging*) à ne pas pousser le Danemark à une politique tellement contraire aux intérêts de ce pays. Je suis, etc.

Signé : GRANVILLE.

Nous lisons dans l'Univers :

On s'occupe beaucoup des menées bonapartistes ; on parle même d'intrigues, de complots. Le parti impérialiste n'a pas besoin de recourir à des moyens illégaux ou violents. Son complot est tout fait : l'appel au peuple.

Jamais faction politique ne s'est trouvée en meilleure condition de ressaisir le pouvoir perdu, puisqu'elle peut invoquer le droit reconnu comme le principe même des gouvernements modernes. Elle peut, en face du pouvoir établi, monter un vaste complot constitutionnel, entretenir une agitation légale dans toute la France, faire directement appel au peuple et lui dire :

« Les immortels principes de 89 proclament la souveraineté du peuple : vous êtes le seul maître, le vrai roi.

« Celui à qui vous avez délégué vos pouvoirs, que vous avez confirmé trois fois de sui-

leur tunique brillante ; les anneaux de leurs jambes tintent et marquent la mesure.

Nos danseuses déposent leurs écharpes.

La flûte du derviche soupire, le *Ridél* fait des arpegges, la *Tarbouka* marque le rythme. La danse commence ; peu à peu, elle acquiert de la vivacité ; les formes prennent de plus en plus du relief, le sein est presque nu, — cette partie du corps n'est pas appréciée par les orientaux, ils n'y attachent aucune importance, les femmes n'en prennent aucun soin ; tous ceux qui ont visité l'Orient ont dû faire cette remarque. Peu à peu, oubliant toute retenue, elles s'abandonnent aux transports d'une mimique chorégraphique, exprimant avec beaucoup trop de vérité l'amour, le désespoir, la jalousie. ... Nous n'attendimes pas la fin.

La danse des almées n'a ni règles, ni méthode ; la danseuse suit son inspiration, souvent d'un goût douteux. La danse des bayadères de l'Inde est de beaucoup supérieure : ici, les contorsions, les soupirs, les pas, le geste, tout est compté, réglé ; depuis deux mille ans, *Latchoumi* offre, avec le même sourire, la fleur du lotus à Bhrama : chez l'une, la fantaisie ; chez l'autre, la tradition.

Nous sortons éblouis, la tête en feu, ces lumières, ces parfums enivrants, cette musique, qui durant deux heures, a conservé son rythme et joué le même air, nous ont presque entièrement enlevé l'usage de nos sens ; nous regagnons, avec peine, notre hôtel au milieu des crieurs de nuit, des chiens et des patrouilles.

(A suivre).

te en vingt ans dans tous vos droits souverains, a été renversé par une révolution locale que vous n'avez point faite, que vous n'avez point ratifiée.

» Approuvez-vous ce qui s'est passé, ou voulez-vous revenir à l'ancien état ?

» Répondez, peuple souverain ; c'est à vous seul qu'il appartient de parler, car c'est de vous que vient tout le pouvoir. Nous voici devant vous, répondez ! »

Les organes du parti impérialiste ne tiennent pas d'autre langage tous les jours. Leur conduite est en cela fort habile.

Napoléon III, l'élu du peuple, demande à comparaître devant le peuple. La constitution impériale, approuvée par la nation, l'avait fait seul responsable devant elle ; c'est à elle qu'il doit rendre compte, c'est d'elle seule qu'il doit recevoir sa démission de mandataire du peuple.

Dans la théorie du suffrage universel, il faut nécessairement un plébiscite pour défaire ce qu'un autre plébiscite a fait. Or, jusqu'à présent, aucun plébiscite n'est venu renverser l'Empereur plébiscitaire.

Si les partisans de la souveraineté populaire étaient convaincus ou de bonne foi, ils n'auraient rien à répondre, rien à refuser aux bonapartistes qui demandent un décret du suffrage universel.

Chose curieuse ! les plus ardents à repousser l'appel au peuple sont précisément les plus absolus doctrinaires du suffrage universel. Ce sont les libéraux du *Journal des Débats*, les républicains du *Temps*, les révolutionnaires du *Siècle*.

Ecoutez-les. Depuis quarante ans, ils enseignent le dogme de la souveraineté du peuple aussi formellement qu'ils nient le droit divin ; ils le proclament le principe essentiel et fondamental de la société moderne ; ils rejettent l'institution divine, le sacre, l'hérédité, et ne veulent d'autre origine ni d'autre titre au pouvoir que le suffrage universel. Mais quand les bonapartistes revendiquent pour eux l'application de ces doctrines, la théorie disparaît pour faire place à des déclamations étrangères au principe. Et l'on n'a d'autre raison de leur refuser l'appel au peuple que la crainte où l'on est qu'il leur soit favorable. Ainsi, libéraux et révolutionnaires, disciples de 89, hommes de la société moderne, ils veulent du principe du suffrage universel, mais ils ne veulent point de ses conséquences ; ils le disent absolu, quitte à ne l'appliquer ensuite qu'à leur gré.

Cette absurde contradiction entre la pratique et la théorie est la démonstration la plus complète de l'inanité du suffrage universel. Ceux mêmes qui le proclament n'y croient pas ; ils s'en défont, ils en rejettent d'avance les résultats contraires à leurs propres opinions. Mais sur quoi donc reposera la société ? Quel sera le fondement de l'ordre politique ? car il faut un titre du pouvoir, un principe quelconque de gouvernement. D'où le prendra-t-on ?

Il n'y a que deux sortes de souverainetés possibles : celle qui vient d'en haut et celle qui vient d'en bas ; celle qui tire son origine de l'institution divine et celle qui procède de la volonté humaine. C'est l'une ou l'autre : le droit divin ou le suffrage universel.

Le suffrage universel importé en France par la Révolution, tombe dans le discrédit général. On n'en veut plus ; la majorité des électeurs manque aux élections et par là même frappe d'une nullité radicale les votes de la minorité. Abandonné en pratique, le suffrage universel est encore rejeté dans ses conséquences les plus directes les plus logiques, par ceux mêmes qui le soutiennent en théorie.

Que reste-t-il, sinon à revenir au droit divin, c'est-à-dire à la doctrine chrétienne du pouvoir, par laquelle les rois préposés de Dieu au gouvernement des peuples, sont établis en vertu d'un titre divin sanctionné par le sacre de l'Eglise et reconnu par le peuple chrétien ?

On y reviendra forcément, si la France doit sortir de l'abîme fatal où l'ont précipitée les erreurs et les fautes de la révolution.

En attendant, la tactique habile des impérialistes accule la fameuse théorie du suffrage universel dans une impasse, d'où ne le sortiront pas les sophismes des libéraux de tout genre, qui se trouvent par là réduits à mettre leur chère République au-dessus même du suffrage universel.

L'Ordre ajoute :

Cet article de M. Arthur Loth pose admirablement la question : deux principes sont en présence : *le droit divin et le droit national*.

Si vous êtes partisan de la souveraineté populaire, ne cherchez point à la surprendre et à escamoter ses droits en empêchant le pays de

parler.

Si vous en êtes les adversaires, alors ayez le courage de le dire, et supprimez le suffrage universel !

En dehors de cela, il n'y a que des doctrines indécentes, bâtarde et hypocrites comme ceux qui les ont inventées, ou des rêves et des utopies.

Nous recevons d'un officier supérieur, notre compatriote, les notes suivantes que nos lecteurs liront, nous en sommes certain, avec le plus vif intérêt :

Notes sur la guerre de 1870.

... Dans aucune des grandes batailles des temps modernes, l'artillerie n'a joué un rôle aussi considérable qu'à la journée de Sedan.

On peut s'en rendre compte par les chiffres suivants :

L'armée française avait à la bataille de Sedan, mitrailleuses comprises, 270 bouches à feu approvisionnées à 160 coups par pièce. Un grand nombre ont épuisé leurs munitions. En prenant seulement le chiffre de 100 coups par pièce on voit que notre artillerie a tiré ce jour-là 27,000 coups de canon.

En prenant les mêmes bases pour l'artillerie allemande et en ne lui accordant que 550 canons (*) on voit qu'il a été tiré sur nous de cinq heures du matin à cinq heures du soir, 55,000 obus.

En tout, il a été tiré le jour de la bataille de Sedan dans un espace de douze heures, environ 82,000 coups de canon ce qui fait en moyenne de 6,834 par heure et 566 par minute...

... Une fois dans la place, l'armée était perdue, car il devenait impossible de sortir autrement que par capitulation de cette souricière ou une série de fautes militaires et de fatalités l'avaient jetée. Au premier abord et surtout pour les personnes qui ne sont point au courant des choses de la guerre, on ne s'explique pas comment 70,000 hommes bien portants et armés peuvent être réduits à se mettre à la discrétion de l'ennemi ; mais il faut songer qu'il n'y avait pas à ce moment dans Sedan ce qu'en terme militaire on appelle 70,000 hommes, c'est-à-dire une armée organisée, mais bien 70,000 individus de toute arme et de tout grade désagrégés, entre eux et entassés au milieu de la confusion la plus inextricable dans une petite ville où toute circulation était devenue impossible.

Quelle puissance eut pu réorganiser ce troupeau d'hommes ?

Quelle voix se faire entendre au milieu de ce désordre augmenté encore par l'indiscipline et la démoralisation ?

Le prestige du souverain lui-même eut été impuissant. Du reste, l'Empereur, après avoir fait très-bravement acte de présence sur le terrain de la lutte, réduit dans cette armée qu'il ne commandait plus, au rôle le plus misérable et le plus ridicule, subissant la démoralisation universelle, peut-être reculant devant la responsabilité d'un massacre inutile, avait fait hisser le drapeau parlementaire et avait envoyé son épée au roi de Prusse.

Mais pour ne parler que des considérations matérielles :

1° Toute sortie était impossible à cause de la désorganisation de l'armée, et parce que l'ennemi occupait toutes les issues d'une manière inexpugnable ;

2° La place n'avait pas été mise en état de défense et Sedan dominé de tous côtés par des hauteurs que l'ennemi occupait était un véritable nid à boulets et pouvait être brûlé en deux heures. Enfin l'armée n'avait plus de munitions et n'avait de vivres que pour deux jours.

La défense dans ces conditions, c'était la destruction de 100,000 hommes et de la ville avec ses habitants.

... Quant aux causes de ce désastre, elles sont multiples, et à chacun revient une part de responsabilité.

Au point de vue stratégique, la défaite de Sedan a été la conséquence d'une série de fautes par lesquelles l'armée s'est laissée acculer à un place indéfendable, et envelopper par un

(*) 550 canons est le chiffre approximatif ; dans l'armée Prussienne on compte 2 pièces 1/2 par 1000 hommes ; Les Allemands avaient à Sedan environ 230,000 hommes ce qui donnerait donc 575 pièces.

ennemi numériquement plus de deux fois supérieur ; mais toutes ces fautes ne doivent pas retomber sur le maréchal qui dirigeait les opérations. La présence de l'Empereur, les considérations politiques, et surtout les ordres reçus de Paris, du conseil des ministres, ont influé d'une manière fatale sur les opérations du maréchal de Mac-Mahon qui n'a pas eu l'énergie d'imposer sa volonté.

Ajoutons à ces causes la démoralisation de l'armée et l'indiscipline de nos soldats, fruit des prédications des clubs révolutionnaires, l'insuffisance et l'imprévoyance du commandement, son ignorance presque absolue des mouvements de l'ennemi, le désordre de nos marches entravées d'une quantité d'impédiments prodigieuse, etc., etc.

Pour ce qui est de la bataille de Sedan proprement dite, la défaite des Français, en dehors de l'infériorité numérique énorme et de l'infériorité des positions militaires, tient à la manière dont les Allemands les ont combattu avec leur artillerie trois fois plus nombreuse et d'une incontestable supériorité comme matériel.

Dans cette bataille ou le commandement suprême a été successivement exercé par trois chefs se proposant chacun un but différent, aucune direction générale n'a été donnée ; les troupes se sont battues à l'aventure dans leurs positions jusqu'au moment où la résistance est devenue impossible. Les généraux ont fait preuve en général, de plus de bravoure que de talent, et si chez nos soldats il y a eu quelques défaillances il suffit de citer la résistance à Bazailles, les charges de cavalerie au plateau d'Illy et la conduite héroïque de l'artillerie pour se convaincre que, dans cet horrible désastre, l'armée n'est pas tombée sans quelque grandeur.

Chronique locale

Le Conseil général du Lot s'est réuni lundi, à deux heures, en séance publique, à l'hôtel de la Préfecture.

L'heure du tirage de notre journal ne nous permettant pas d'attendre le compte-rendu officiel de la séance, nous reproduisons les discours de M. le Préfet et de M. le Président du conseil.

DISCOURS DE M. LE PRÉFET.

MESSIEURS,

J'étais impatient de me trouver au milieu de vous.

Depuis que j'ai été appelé à l'honneur d'administrer le département, trop peu de mois se sont écoulés pour qu'il m'ait été possible de me livrer à une étude approfondie de toutes les importantes questions qui vont être soumises à votre examen, mais, éclairé par vos discussions, je pourrai m'inspirer de vos idées. Vos lumières, votre expérience m'aideront à acquérir une connaissance plus exacte des intérêts et des besoins de ces laborieuses et honnêtes populations du Lot que les circonstances, à mon grand regret, ne m'ont pas permis de visiter.

Votre concours m'est nécessaire, Messieurs ; mais ne soyez pas surpris si je vous demande plus encore. Laissez-moi, dans cette première entrevue, solliciter votre bienveillante indulgence ; l'accueil sympathique que j'ai reçu des membres du conseil avec lesquels il m'a déjà été donné d'entrer en relations, me fait espérer que vous ne me le refuserez pas. Dans l'avenir, par mon dévouement aux intérêts du département, par mes efforts pour accomplir dignement ma tâche, je saurai peut-être obtenir dans votre confiance la part que j'ambitionne. Du moins c'est là mon vœu le plus ardent.

Les malheurs de la France ont mis obstacle à votre session ordinaire de 1870. Aujourd'hui vous vous réunissez sous l'empire d'une législation nouvelle qui étend les attributions des Conseils généraux, agrandit leur rôle et augmente leur légitime influence. Ceux d'entre vous qui seront appelés par vos suffrages à siéger dans la commission départementale sauront, je n'en doute pas, rendre cette institution féconde en heureux résultats. Quant à moi, tous mes efforts tendront à faciliter l'application de cette loi de liberté et de décentralisation que je me félicite d'avoir à inaugurer avec vous.

Je serai, j'en suis certain, l'interprète de vos sentiments, en félicitant le doyen de cette Assemblée, M. Roques, de la haute distinction dont il a été honoré par M. le Président de la République. C'est la juste récompense d'un mérite que vous avez pu apprécier, messieurs, et d'un long dévouement au pays.

La mort a enlevé deux de vos anciens collègues, MM. Delheil et Sirieys ; l'incompatibilité qui existe entre le mandat de conseiller général et les fonctions administratives et judiciaires, a interdit l'accès de cette Assemblée à MM. Delpon, De Laromiguière, Glandin, Dupuy et Duphénieux. Qu'il me soit permis de leur donner un juste tribut d'estime et de regrets, en souhaitant la bienvenue à ceux d'entre vous qui se disposent à continuer dignement leur mission.

Suivant l'usage adopté par mes prédécesseurs, j'ai l'honneur de vous présenter l'exposé de la situation matérielle du département :

La récolte des blés a été à peu près celle d'une année moyenne ; les fourrages ont été très-abondants, ainsi que le maïs, les pommes de terre et les noix.

Les froids exceptionnels de l'hiver dernier ont détruit, dans la plaine surtout, une grande partie des vignes, et, celles qui ont résisté aux gelées, n'ont donné, à la suite de la sécheresse des mois de juillet et d'août, qu'une vendange très-inférieure à la production moyenne. L'augmentation du prix du vin pourra compenser, dans une certaine mesure, le déficit de cette récolte qui contribue, pour une si large part, à la richesse de nos populations rurales.

Les tabacs ont été coupés ; les planteurs ne comptent pas sur un très-bon rendement. Dans quelques régions même, cette culture a été dévastée par les orages.

En résumé, si la récolte n'a pas été celle des années les plus fertiles, elle est cependant assez satisfaisante.

Aujourd'hui que les habitants de nos campagnes sont rendus à la paix et à l'agriculture, j'espère que le travail va reprendre avec ardeur et qu'il donnera au pays une prospérité qui lui permettra de supporter les lourds sacrifices que nos malheurs imposent à son patriotisme.

Depuis votre dernière session ordinaire, le département a été doté d'une nouvelle voie ferrée. La ville de Cahors se trouve ainsi à la tête d'une ligne dont l'importance a déjà été appréciée pour l'écoulement des produits et pour la facilité des communications avec le chef-lieu.

L'état sanitaire du pays s'est maintenu dans d'assez bonnes conditions. Cependant les épidémies ont sévi sur quelques points ; mais, grâce au dévouement des membres du corps médical, le mal a perdu de son intensité et on peut constater une notable diminution dans le nombre des localités atteintes.

Pendant la guerre, un secours accordé par le Gouvernement a été réparti entre les familles indigentes dont les fils payaient noblement leur dette à la patrie.

La position des instituteurs et des institutrices, si digne de notre sollicitude, a été améliorée.

Les travaux publics ont éprouvé, cette année, un temps d'arrêt. C'est une conséquence inévitable de la guerre. Les bras suffisaient à peine aux besoins de l'agriculture, la confiance était ébranlée et l'argent manquait pour les longues entreprises.

L'achèvement des chemins vicinaux se poursuivait activement, lorsque les travaux auxquels le Conseil général avait consacré un emprunt de 1,400,000 fr. ont été interrompus. Mais le remboursement par l'Etat des dépenses mises à notre charge pour la mobilisation de la garde nationale fait espérer que les projets abandonnés pourront être repris dans un avenir prochain.

Quant aux routes départementales, il est à regretter que la situation financière ne permette pas de faire les améliorations nécessaires.

La canalisation du Lot se poursuit sans relâche depuis 1867. Le montant des allocations pour 1871, a été de 146,000 fr. sur lesquels 80,000 fr. seront affectés aux travaux dans le département.

Le service des enfants assistés continue à fonctionner très-régulièrement. La loi du 5 mai 1869 qui fait supporter à l'Etat et aux communes une partie des dépenses, et la circulaire ministérielle du 3 août 1869 qui n'admet à l'assistance que les enfants des filles-mères, ont permis de réaliser des économies importantes (1).

Malheureusement le service des aliénés ne présente pas une situation aussi satisfaisante.

Sur ce point, le chiffre des dépenses suit une progression constante. Jusqu'en 1865, elles ne dépassent pas, en moyenne, la somme de 38,500 fr. ; à partir de cette époque, elles s'élèvent sans cesse et atteignent, en 1871, pour le premier semestre seulement, le chiffre de 38,260 fr., soit pour l'année entière 76,000 fr., c'est-à-dire le double de la dépense avant 1865 (1).

(1) 4,500 fr. sur 24,000 inscrits au budget.

| | |
|--|--------|
| (1) En 1865 elles s'élèvent à 40,295 fr. | |
| — 1866 | 46,800 |
| — 1867 | 50,530 |
| — 1868 | 52,483 |
| — 1869 | 66,550 |
| — 1870 | 64,670 |

Il convient, il est vrai, de déduire de cette somme celle de 10,000 fr. provenant du concours des communes et des familles, mais comme le crédit de l'exercice courant n'est que de 56,000 fr., le déficit sera nécessairement considérable.

La médecine et la pharmacie gratuites donnent lieu aux mêmes observations. Depuis 1869, on peut constater un déficit annuel de près de 3,000 fr.

Dans mon rapport spécial, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur cette situation, car elle présente des dangers sérieux, et les intérêts du département ne tarderaient pas à être compromis si l'on ne trouvait le moyen de renfermer dans des limites plus restreintes le nombre des admissions provoquées par les autorités locales.

Dans la répartition de la subvention allouée sur les fonds de l'Etat, vous avez obtenu de l'Assemblée nationale une part supérieure à celle des années précédentes.

Les centimes extraordinaires départementaux s'élevaient à 15 1/2. Au 31 décembre prochain, les deux emprunts contractés pour la construction du Palais de Justice de Cahors seront entièrement amortis, et j'ai pu, tout en dotant d'une manière convenable les divers services, vous faire des propositions qui réduisent à 14 le nombre des centimes extraordinaires de l'exercice 1872. Le conseil général aura à examiner s'il veut maintenir cette réduction.

L'emprunt d'un million, voté dans votre session extraordinaire de 1870, n'a pas suffi à couvrir les dépenses imposées au département pour la mobilisation de la garde nationale. La part encore impayée du contingent devra être versée au Trésor avant la clôture de l'exercice courant, mais cette somme vous sera rendue dans un avenir très prochain, car, aux termes de la loi du 11 septembre dernier, l'Etat remboursera aux communes et aux départements, en cinq annuités, à partir de 1872, les dépenses relatives à l'organisation des gardes nationales mobiles et à la création des batteries d'artillerie.

Messieurs,

Il semble que la mauvaise fortune n'ait voulu épargner à la France aucun des malheurs qui peuvent accabler une nation. Aux désastres de la guerre étrangère ont succédé les horreurs de la guerre civile. Confiant dans la sagesse de l'homme à qui l'Assemblée a décerné la première magistrature de la République, la France n'a pas désespéré d'elle-même; mais nous avons devant nous une difficile tâche à accomplir. De grands sacrifices seront nécessaires; qu'ils soient courageusement consentis et supportés. Travaillons avec persévérance et résolution à réparer nos ruines, et que nos âmes, loin d'être ébranlées par ces douloureuses épreuves s'élèvent au niveau des devoirs que nous aurons à remplir.

L'éloquent et patriotique appel que vient de faire à la conciliation M. le Ministre de l'intérieur sera entendu; nous seconderons de tous nos efforts un Gouvernement qui veut l'alliance de l'ordre et de la liberté, qui a su affranchir de l'occupation étrangère la plus grande partie du territoire et nous a déjà relevés dans l'estime des autres peuples.

Que l'union de tous les cœurs, de toutes les volontés l'aide à poursuivre l'œuvre de régénération qu'il a entreprise et lui permette d'ouvrir une ère de concorde et de prospérité.

Messieurs, le salut est à ce prix.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Messieurs,

Au moment où les Conseils généraux viennent de recouvrer le droit d'élire leur président, et où ils vont pour la première fois exercer des pouvoirs nouveaux, c'est pour moi un grand honneur d'être appelé par vous à diriger vos travaux. Permettez-moi de vous remercier de ce témoignage de votre estime et de votre confiance, et de vous en exprimer ma profonde gratitude.

Les attributions que vous donne la loi du 10 août, étaient depuis longtemps réclamées par un grand nombre d'esprits libéraux et éclairés; mais leur utilité, vous le savez, était contestée par des esprits non moins libéraux et non moins pratiques, et dans le sein de l'Assemblée nationale, des doutes sérieux ont été émis à ce sujet, par des hommes appartenant aux opinions les plus diverses. Il dépend des Conseils généraux, par leur sagesse et leur modération, de prouver que les défiances dont ils étaient l'objet, n'étaient pas fondées, comme il dépend d'eux aussi, par la bonne administration des intérêts qui leur sont confiés, de concourir à l'affermissement du régime républicain, régime pratiqué par le gouver-

nement d'une façon aussi ferme que loyale.

J'ai la confiance que le Conseil général du Lot donnera ce patriotique exemple. La République, en effet, Messieurs, n'est-elle pas le seul terrain de conciliation sur lequel, après tant d'orages, tous les hommes animés des sentiments d'ordre et de conservation peuvent se réunir, pour rétablir par des institutions à la fois fortes et libérales le respect de l'autorité et des lois, et pour assurer, par l'accomplissement rigoureux des devoirs qui incombent à chacun, le retour du pays vers sa prospérité passée, et sa grandeur séculaire.

Le ministre de la guerre reçoit tous les jours, directement, un grand nombre de réclamations individuelles relatives à des rappels de solde ou d'allocations quelconques ressortissant à ce service, réclamations formées, soit par des militaires en activité, momentanément éloignés de leurs corps, soit par des officiers en disponibilité ou en non activité, soit enfin par d'anciens militaires ayant appartenu à l'armée régulière ou à l'armée auxiliaire.

Il est essentiel que les affaires de cette nature soient préalablement instruites, suivant leur spécialité, par le commandement ou l'autorité administrative compétente. De là, la nécessité de renvois qui entraînent des retards dont les parties intéressées se plaignent quelquefois parce qu'elles en ignorent les motifs.

Toutes les personnes qui ont à soumettre au ministre de la guerre de semblables demandes, sont donc invitées à les lui faire transmettre, suivant le cas, par les officiers généraux commandant les divisions territoriales ou par les intendances militaires.

Le ministre de la guerre a reçu des autorités allemandes un certain nombre de lettres qui avaient été envoyées de France à des prisonniers internés à Mayence, à Mindin, Coblenz, Cologne et dans d'autres dépôts.

Ces lettres, qui n'ont pu être remises aux destinataires, contiennent des valeurs diverses.

Les parties intéressées peuvent pendant deux mois, à partir de ce jour, adresser leurs réclamations au ministre (bureau du contrôle des dépenses et du contentieux).

Passé ce délai, les valeurs dont il s'agit seront versées à la caisse des dépôts et consignations.

Nous sommes heureux d'annoncer que notre compatriote M. Léon Valéry, contrôleur des contributions directes à Mendes, est nommé à Cahors dans le même emploi.

Il vient d'être décidé que les vérificateurs des poids et mesures feraient désormais leur tournée tous les trois mois. On a constaté, en effet, de nombreuses fraudes lors de la dernière inspection, et plusieurs arrestations s'en sont même suivies.

Le nombre des vérificateurs va être augmenté dans une assez sensible proportion.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Variétés

Mission de M. Benedetti en Prusse

(Suite)

Voici comment s'exprimait à ce sujet devant le Corps législatif, le 10 avril 1869, M. le marquis de la Valette, qui avait succédé à M. de Moustier au ministère des affaires étrangères :

« L'Allemagne traverse une époque de transition, et c'est un motif pour nous d'éviter toute démarche qui pourrait être interprétée comme une ingérence dans les questions qui ne nous intéressent pas directement. Nous nous sommes faits un devoir de ne pas éveiller de susceptibilités, et des motifs légitimes pourraient seuls nous engager à nous départir de cette attitude d'abstention. (Très-bien ! très-bien !)

« Or, rien n'est de nature à nous faire prévoir de telles éventualités; la Confédération de l'Allemagne du Nord achève de s'organiser; les Etats du Sud se sont associés à ce mouvement dans la limite de leurs aspirations nationales et de leurs intérêts généraux; ils s'en séparent par leurs sentiments autonomes et par leurs besoins particuliers; nous n'avons à intervenir à aucun titre dans le double mouvement qui s'opère librement et spontanément au-delà du Rhin. Nous ne l'avons pas fait, nous n'avions pas à le faire. Ce ne serait que dans le cas où, dépassant

ces bornes légitimes, ce mouvement porterait atteinte à nos droits, que notre situation, à cet égard se trouverait changée. Mais, pleins de respect et de ménagements pour les autres, nous n'avons aucun sujet de crainte que les nôtres ne seraient pas également respectés. (Très-bien ! très-bien !)

« Je crois avoir établi que nos relations étaient bonnes et avoir le droit de dire à la Chambre que la paix, objet de tous les vœux, ne me paraît ni compromise, ni incertaine. (Très-bien ! bravo !)

« L'honorable M. Thiers vous a parlé, l'autre jour, de la responsabilité ministérielle. J'ignore dans quelles conditions elle pourrait jamais s'établir, mais je sais qu'il y a une responsabilité à laquelle personne n'échappe, ni devant Dieu, ni devant les hommes : c'est celle de compromettre la paix par des démarches imprudentes, par des susceptibilités, par des ambitions personnelles. (Très-bien ! très-bien !)

« Celui-là qui céderait à des froissements, à des susceptibilités, et jetterait sans des nécessités absolues sans que l'honneur et l'intérêt du pays l'engageassent, deux nations considérables l'une contre l'autre, celui-là encourrait les sévères jugements de l'histoire, et aurait dès à présent, un compte sérieux à rendre à ses concitoyens. (Très-bien ! très-bien !)

« On a dit que le gouvernement de l'Empereur n'avait pas de politique. Oui, il a une politique, c'est celle de la paix. (Très-bien ! très-bien !) Il la poursuivra par tous les moyens légitimes, il la défendra, il l'imposera s'il le peut, aux autres. Il veut la paix et c'est vers la paix que tous ses efforts sont concentrés, et dans le présent et dans l'avenir. (Très-bien ! très-bien !)

« Avec l'appui du pays, avec le concours des pouvoirs publics, nous maintiendrons la paix, et surtout avec l'aide de Dieu, qui, j'en suis sûr, ne nous manquera pas. (Marques vives d'approbation. Applaudissements prolongés.)

C'est en ces termes que le gouvernement impérial prenait devant le pays l'engagement de maintenir la paix, de l'imposer s'il le pouvait; l'a-t-il tenu? Certainement et j'en donnerai une preuve irréfutable.

Pendant qu'à Paris et même à Berlin on s'appliquait à la rassurer, l'opinion publique se montrait plus profondément inquiète; elle se préoccupait des armements faits de part et d'autre. Les cabinets européens partageaient eux-mêmes cette appréhension. Voulaient contribuer autant qu'il dépendait de lui à faire disparaître ces alarmes et à rendre aux affaires industrielles tout leur essor; voulant surtout attester la sincérité de ses dispositions pacifiques, le gouvernement de l'Empereur proposa de combiner un désarmement réciproque. Il n'ignorait nullement, la correspondance de ses agents l'ayant édifié à cet égard, que toute démarche dans ce sens faite directement à Berlin pouvait être assez mal accueillie et devenir un sujet de rupture, au lieu de rester un moyen de rapprochement. Si sa pensée secrète avait eu pour objectif la guerre et non la paix, il aurait pu présenter lui-même sa proposition au gouvernement prussien; elle aurait vraisemblablement conduit à un conflit dont la responsabilité serait retombée tout entière sur le cabinet de Berlin.

Telle ne fut pas la marche adoptée dans Paris : le gouvernement de l'Empereur s'adressa à l'Angleterre et sollicita son concours, en me laissant totalement ignorer sa démarche, afin de ne donner lieu à aucun prétexte, soit à Berlin, soit à Londres, de soupçonner la loyauté de ses intentions. Je trouve dans la circulaire de M. de Gramont du 3 août 1870 l'histoire de cette négociation, et on me permettra de reproduire ici ce qui s'y réfère :

« ... Bien loin de chercher la guerre comme on nous en accuse, nous avons prié lord Clarendon d'intervenir auprès du ministre prussien pour provoquer un désarmement réciproque; mission importante, dont lord Clarendon, par amitié pour la France et par dévouement aux idées de paix, consentit à se charger confidentiellement. Voici en quels termes M. le comte Daru, dans une lettre du 1^{er} février, expliquait les intentions du gouvernement à M. de Lavalette, notre ambassadeur à Londres :

« Il est certain que je ne me mêlerais point de cette affaire et que je ne demandais pas à l'Angleterre de s'en mêler, s'il s'agissait purement et simplement d'une démarche banale et de pure forme, faite uniquement pour fournir à M. de Bismark l'occasion d'exprimer une fois de plus son refus. C'est une démarche ferme, sérieuse, positive, qu'il s'agit de faire.

« Le principal secrétaire d'Etat semble prévoir que M. de Bismark éprouvera un premier mouvement de mécontentement et d'humeur. Cela est possible, mais non certain. Dans cette prévision, il est peut-être bon de préparer le terrain, de manière à éviter une réponse négative dès le début.

« Je suis convaincu que la réflexion et le temps amèneront le chancelier à prendre en sérieuse considération la démarche de l'Angleterre; si, dès le premier jour, il n'a pas repoussé toute ouverture, l'intérêt de la Prusse et de l'Allemagne entière parlera bien vite assez haut pour adoucir ses résistances. Il

ne vaudra pas soulever contre lui l'opinion de son pays tout entier. Quelle serait sa position, en effet, si nous lui ôtions le seul prétexte derrière lequel il puisse se réfugier, à savoir l'armement de la France? »

« Le comte de Bismark répondit d'abord qu'il ne pouvait prendre sur lui de faire part au Roi, des suggestions du gouvernement britannique, qu'il était assez au courant de la manière de voir de son souverain pour pressentir ses impressions. Le roi Guillaume verrait certainement, disait-il, dans la démarche du cabinet de Londres, la preuve d'un changement dans les dispositions de l'Angleterre à l'égard de la Prusse.

« En résumé, le chancelier fédéral déclarait « qu'il était impossible à la Prusse de modifier un système militaire entré si profondément dans les traditions du pays, qui formait une des bases de sa constitution et n'avait rien que de normal. M. le comte Daru ne s'arrêta point devant cette première réponse. Le 13 février, il écrivait à M. de la Valette :

« J'espère que lord Clarendon ne se tiendra pas pour battu, et ne se découragera pas.

« Nous lui donnerons prochainement l'occasion de revenir à la charge, si cela lui convient, et de reprendre la conversation interrompue avec le chancelier fédéral.

« Notre intention est, en effet, de diminuer notre contingent; nous l'aurions diminué beaucoup si nous avions obtenu une réponse favorable du chancelier de la Confédération du Nord; nous le diminuerons moins, puisque la réponse est négative; mais nous le diminuerons. La réduction sera je l'espère, de 10,000 hommes, c'est le chiffre que je proposerai.

« Nous affirmerons de la sorte par les actes, qui valent toujours mieux que les paroles, nos intentions, notre politique.

« Neuf contingents, réduits de 40,000 hommes chacun, font une diminution totale de 90,000 hommes. C'est déjà quelque chose, c'est un dixième de l'armée existante. Je regrette de ne pouvoir faire plus. La loi du contingent sera déposée prochainement.

« Lord Clarendon jugera alors s'il est à propos de représenter à M. de Bismark que le gouvernement prussien, seul en Europe, ne fait pas de concession à l'esprit de paix, et qu'il se place ainsi dans une situation grave au milieu des sociétés européennes, parce qu'il donne des armes contre lui à tout le monde, y compris les populations accablées sous le poids des charges militaires qu'il leur impose.

« Le comte de Bismark, vivement pressé, eut nécessairement d'entrer dans de nouvelles explications avec lord Clarendon.

« Ces explications, telles que nous les connaissons par une lettre de M. de la Valette, en date du 23 février, étaient pleines de réticences.

« Le chancelier de la Confédération prussienne, revenant sur sa première résolution, avait entretenu le roi Guillaume de la proposition recommandée par l'Angleterre, mais Sa Majesté l'avait déclinée.

« A l'appui de ce refus, le chancelier alléguait la crainte d'une alliance éventuelle de l'Autriche avec les Etats du Sud de l'Allemagne et les velléités d'agrandissement que pourrait avoir la France.

« Mais il mettait en avant surtout les préoccupations que lui inspirait, disait-il, la politique de la Russie, et s'engageait, à ce propos, dans des considérations particulières sur la cour de Saint-Petersbourg, que je préfère passer sous silence, ne pouvant me résoudre à reproduire ces insinuations blessantes.

« Telles sont les fins de non-recevoir que le comte de Bismark opposait aux loyales et consciencieuses instances renouvelées itérativement par lord Clarendon, à la demande du gouvernement de l'Empereur.

« Si donc l'Europe est restée en armes, si un million d'hommes sont à la veille de se heurter sur les champs de bataille, il n'est plus permis de le contester, la responsabilité d'un tel état de chose appartient à la Prusse, car c'est elle qui a repoussé toute idée de désarmer, lorsque nous lui en faisons parvenir la proposition et que nous commençons par en donner l'exemple. »

Depuis plus d'un an que ce document a été publié, personne n'a contesté, ni en Angleterre, ni en Allemagne, l'exactitude de ce récit. Il est par conséquent permis d'affirmer qu'après comme avant l'avènement du ministère du 2 janvier, la France était fermement résolue de maintenir la paix, surtout avec la Prusse, aussi longtemps que cette puissance ne nous contraindrait pas à accepter la guerre. Telle était si bien l'intention du gouvernement de l'Empereur, il songeait si peu à la provoquer, qu'il n'avait rien tenté pour se ménager des alliances.

(La suite au prochain numéro).

Bourse de Paris.

Paris, 24 octobre 1871, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0, 5 p. 0/0 and their respective values: 57,30, 80,50, 93,75

Annonces

Pas de Crédit

Nous ne saurions trop recommander aux personnes économistes de s'adresser chez SAVIGNY, tailleur, 47 rue Neuve-des-Petits-Champs à Paris, qui fait 15% d'escompte au comptant.

Crédit Foncier de France

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2% à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19, — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

L'ÉVÈNEMENT ILLUSTRÉ est sans crédit le plus joli des journaux de la presse il-

lustrée à bon marché. Il fait suite à la Guerre illustrée. Son étroite parenté avec l'Illustration lui permet, malgré la modicité de son prix, de toujours donner des dessins d'actualité, ce que ne peuvent ses rivaux, dont les gravures, d'un âge toujours mûr, n'ont de nouveau que la légende. La partie littéraire, très-soignée, et de tous points digne de la partie artistique. Aussi, ce charmant journal a-t-il tout de suite obtenu un très-grand et très-légitime succès.

Il paraît deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, et en est aujourd'hui à son 46^e numéro.

Prix du numéro : 15 centimes, à Paris ; 20 centimes dans les départements. Le prix d'abonnement est de 4 fr. 50 pour trois mois.

On s'abonne rue Richelieu, 60, aux bureaux de l'Illustration.

Campagne de 1870. ARMÉE DU RHIN. Camp de Châlons, Borny, Rezonville ou Gravelotte, Saint-Privat, Blocus de Metz, par le docteur Ferdinand Quesnoy, médecin principal de 1^{re} classe à l'armée du Rhin.

— 1 beau volume in-8°, accompagné d'une magnifique Carte tirée en cinq couleurs. Prix du vol. 5 fr. Envoi franco contre timbres ou mandats-poste. — FURNE, JUVET et C^e éditeurs, à Paris, 45, rue Saint-André-des-Arts. — En province : chez tous les libraires.

Emprunt Péruvien 6% 1870

Les porteurs de certificats provisoires de l'Emprunt ont été prévenus par des publications faites dans le courant du mois de mars 1871, qu'à partir du 10 Avril suivant, les titres en retard pourraient être frappés de déchéance dans les termes fixés lors de l'émission, c'est-à-dire au moyen de l'insertion des numéros dans un journal et de la vente des titres correspondants, un mois après l'insertion, sans autre mise en demeure.

A raison des circonstances, il n'a pas été donné suite à cet avis, et d'accord avec le gouvernement du Pérou, les contractants de l'emprunt ont sursis jusqu'à présent à toute exécution, mais les porteurs de titres non-libérés sont in-

vités à les libérer avant le 31 Octobre courant les contractants devant procéder, à partir de cette date, aux formalités prescrites pour frapper de déchéance les certificats provisoires en retard.

LES CONTREFAÇONS

DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom

Nous prions ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore soldé leur abonnement, de vouloir bien nous en couvrir par un des prochains Courriers, et autant que possible en un bon de Poste. Nous lancerons nos traites huit jours après cet avis.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.

| | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte |
|------------------------------|---------------|-------------|---------------|
| Cahors. — Départ... | 6 h | 12 h 25 | 5 h 40 |
| Mercuès..... | 6 18 | 12 47 | 5 56 |
| Parnac..... | 6 33 | 1 7 | 6 9 |
| Luzech..... | 6 43 | 1 20 | 6 1 |
| Castelfranc..... | 7 2 | 1 43 | 6 36 |
| Puy-l'Évêque..... | 7 17 | 2 1 | 6 49 |
| Duravel..... | 7 32 | 2 16 | 6 59 |
| Fumel..... | 7 54 | 2 42 | 7 19 |
| Monsempron-Libos. — Arrivée. | 8 1 | 2 49 | 7 26 |

Prix des places.

| de Cahors à : | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. |
|-------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| Libos..... | 5.80 f | 4.35 f | 3.20 f |
| Puy-l'Évêque..... | 3.70 | 2.75 | 2.05 |
| Villeneuve-sur-Lot..... | 8.60 | 6.45 | 4.75 |
| Bordeaux..... | 20.80 | 15.35 | 12.20 |
| Agen..... | 10.65 | 8. » | 5.85 |
| Montauban..... | 11. » | 8. » | 6. » |
| Toulouse..... | 16.70 | 12.30 | 9.15 |
| Aurillac..... | 29.30 | 21.45 | 15.50 |
| Paris..... | 73.70 | 55.35 | 40.55 |
| Cett..... | 41.35 | 30.75 | 22.70 |

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

| LIBOS. | Arrivées de Cahors (Voir tableau 1) | Départs. | Arr. | Dép. |
|-----------|-------------------------------------|----------|--------|------|
| LIBOS. | 8 h 41 | 9 h 26 | 5 h 19 | |
| AGEN. | 9 59 | 10 28 | 6 44 | |
| AGEN. | 11 25 | 11 20 | 7 » | |
| MONTAUBAN | 1 33 | 12 43 | 9 3 | |
| AGEN. | 12 13 | 3 05 | 7 57 | |
| AGEN. | 1 36 | 5 11 | 10 6 | |
| LIBOS. | 2 » | 6 10 | » » | |
| LIBOS. | 3 » | 7 36 | » » | |

Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)

DE CAHORS A PARIS

| LIBOS. | Arrivées de Cahors (Voir tableau 1) | Départs. | Arr. | Dép. |
|------------|-------------------------------------|----------|-------|------|
| LIBOS. | 8 9 | 3 3 | 7 39 | |
| PÉRIGUEUX. | 11 56 | 5 42 | 11 25 | |
| PÉRIGUEUX. | 1 40 | 6 10 | min' | |
| LIMOGES. | 4 31 | 8 21 | 2 27 | |
| LIMOGES. | 4 55 | 8 30 | 2 1 | |
| ORLÉANS. | mit 43 | 2 38 | 0 8 | |
| ORLÉANS. | mit 55 | 2 16 | 10 0 | |
| PARIS | 3 50 | 4 39 | 2 9 | |
| PARIS | 4 40 | 7 45 | » » | |

Bureaux : 16, rue du Croissant

L'ORDRE

JOURNAL POLITIQUE & QUOTIDIEN

Sous la direction de

M. CLÉMENT DUVERNOIS

L'ORDRE publiera à partir du 25 octobre :

LES DIX SIÈCLES DE LA MONARCHIE

Chaque semaine le journal donnera 2 ou 3 cartes de la situation politique, géographique et économique de la France, de l'an 800 à 1797, avec une légende pour chaque siècle. On trouvera dans ce travail considérable, à la fois un enseignement profond et un attrait réel et attachant.

Le numéro du 15 courant renferme un plan complet de

la BATAILLE de SEDAN

Avec un récit historique contenant des détails absolument ignorés jusqu'à ce jour. Ce numéro sera adressé avec tout ce qui a paru du SIÈGE DE METZ à tout abonné nouveau

Tous les samedi l'ORDRE publiera le plan et le récit d'une des grandes batailles de la guerre de 1870-1871. — Les prochains numéros contiendront les batailles d'ORLÉANS et de MONTRETOUT.

Arsser toutes les demandes d'abonnements par lettre affranchie accompagnée d'un mandat sur la poste ou d'une valeur à vue sur Paris, à M. Bauny, 16, rue du Croissant.

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT ET HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE (HAUTE-GARONNE.)

Rue Bellegarde, 47, hôtel Victor Gesta.

Instituée pour suppléer à l'insuffisance du stage, autorisée par M. le ministre.

Directeur : M. CLÉRI-MALIGE.

(9^e ANNÉE.)

PRIX :

Forfait — Capacité en huit mois, 1,500 fr. (moitié en entrant et moitié quatre mois après).

Répétitions particulières : par mois 150 fr. Il ne peut en être pris moins de trois mois, soit 450 fr. en entrant.

Cours ordinaire : par année scolaire, 360 fr., moitié en entrant et moitié le 1^{er} mars suivant (l'année est due en entier).

A dix-sept ans, on peut commencer le stage notarial. Il n'est pas nécessaire d'être Bachelier ès-lettres ni ès-sciences.

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

UN

des événements de la presse parisienne est l'apparition, le 31 Octobre 1871, du journal le **Républicain** (de Paris), édité dans un format et à un prix populaires :

Pour Paris : un mois, 1 fr. 50 ; — trois mois, 4 fr. 50 ; — six mois 9 fr.

DÉPARTEMENTS : un mois 2 fr. ; — trois mois 6 fr. ; — six mois 12 fr.

Envoyer un mandat sur la poste à l'administration du journal le **Républicain** à Paris, rue du 4 septembre, 26.

Le numéro : UN SOU

Le **Républicain** sera une expression vivante, synthétique, quotidienne du mouvement politique et financier. Il le sera d'autant mieux, que son prix, accessible à tous, fera de ce journal l'organe de tous pour la liberté, la sécurité et la fortune de chacun. C'est à la fois un drapeau démocratique et le conseiller le plus sûr et le plus impartial pour les revendications du citoyen et pour le placement du capital ou de l'épargne du père de famille. Le **Républicain** publiera chaque jour la cote officielle de la Bourse.

Le roman dont le **Républicain** commencera dès le 31 octobre la publication, pour ne plus l'interrompre, sera lui-même un événement ; il aura pour titre :

LE SPECTRE DES TUILERIES

MAL DE DENTS
Guérison instantanée par Pyrèthrine Lahaussais. 1 franc 50 le flacon. — Dépôt à Lyon, pharmacies Faivre, place des Terraux ; Besson, cours Morand, 12 ; Simon rue impériale, 89, angle de Bellecour ; à Thiers, Albertin-Michel, pharmacien ; et Cahors, Vinel, pharmacien ; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

Union Métallurgique

L'administration du Journal Le Conservateur, 16, rue de Choiseul, Paris, a des communications de la plus haute importance à faire aux obligataires de cette société.